

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-20210709-088  
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS  
ET LA POLLUTION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GOUZON.**

La préfète de la Creuse

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et la délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

VU les arrêtés préfectoraux n° 23-2018-12-28-004 et n° 23-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018 et les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-05-03-00002 à n° 23-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-09-00001 du 9 juillet 2021 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-088 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de GOUZON.

CONSIDÉRANT la publication de nouveaux textes modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols, notamment les secteurs d'information sur les sols.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-088 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de GOUZON.

**ARTICLE 2 :**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions nécessaires pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de GOUZON sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche communale d'information (annexe 1 du présent arrêté) indiquant :
  - la liste des risques naturels, technologiques et miniers à prendre en compte auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire ;
  - les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
  - les niveaux réglementaires de sismicité et de classement au regard du zonage à potentiel radon attachées à la commune ;
  - l'information sur la présence de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
  - le nombre d'arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique depuis 1982 ;
- une ou plusieurs cartographie(s) indicative(s) des zones exposées (annexe 2 du présent arrêté).

Ce dossier ainsi que les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie, préfecture, sous-préfecture et à la direction départementale des territoires de la Creuse. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : [www.creuse.pref.gouv.fr](http://www.creuse.pref.gouv.fr).

**ARTICLE 3 :**

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté et ses annexes sont notifiés à Monsieur le Maire de GOUZON et à la chambre des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse et Monsieur le Maire de GOUZON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 09 juillet 2021

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE

Code postal  
 23230

**Commune de GOUZON**

Code INSEE  
 23093

**Fiche communale d'information risques et pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 23-20210709-088

du 09 / 07 / 2021

mis à jour le

**Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)**

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date / /

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date / /

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

**Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)**

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M <sup>2</sup> oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date / /

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  non

**Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)**

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui  non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal  
23230

Commune de GOUZON

Code INSEE  
23093

page 2/2

#### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

#### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

#### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

#### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes \*

#### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

.....  
.....  
.....

#### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Voir annexe 2 :

- carte départementale du zonage sismique

- carte départementale du zonage à potentiel radon

- annexe de l'arrêté n° 23-2021-05-03-00004 portant création à un secteur d'information sur les sols

Date 9 juillet 2021

La Préfète

Virgine DARPHEUILLE

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Creuse  
[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

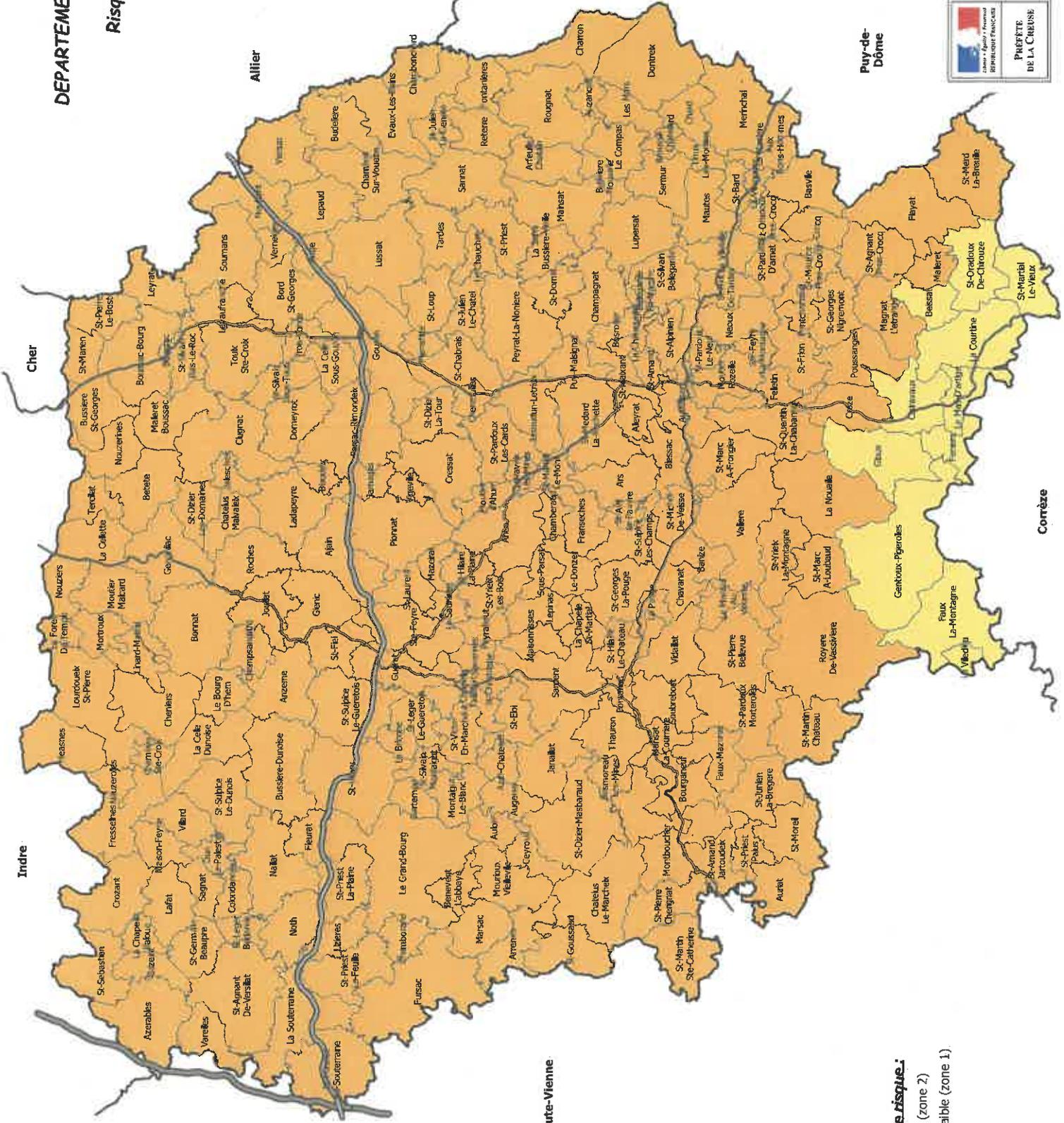
# ANNEXE 2

DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION  
DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERES  
ET LA POLLUTION DES SOLS

Guéret, le 9 juillet 2021

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE



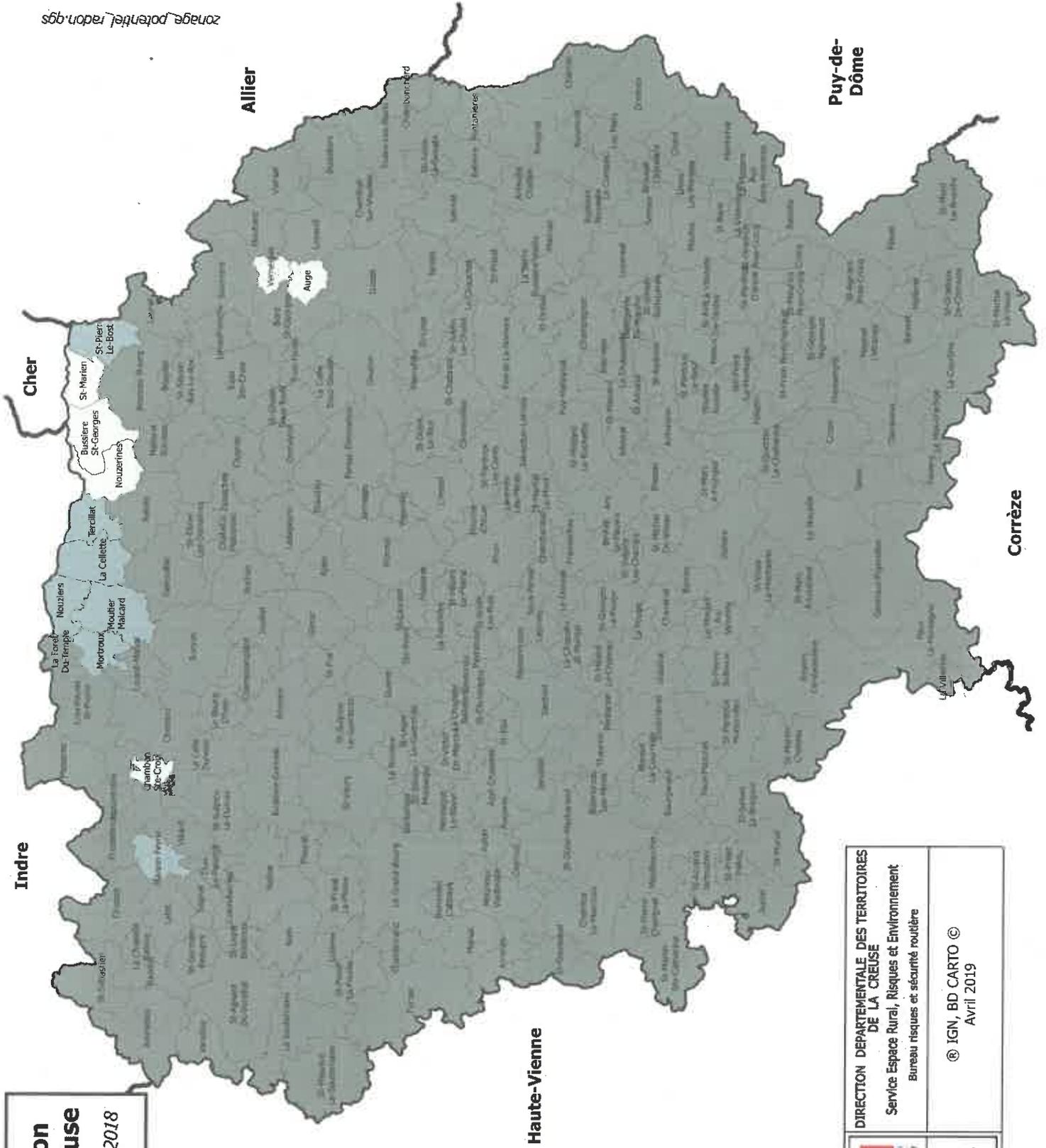
Niveau de risque:

- Faible (zone 2)
- Très faible (zone 1)

 République Française	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
PRÉFET DE LA CREUSE	@ IGURD OSEPTO © avril 2023

# Zonage du potentiel radon du département de la Creuse

défini par l'arrêté ministériel du 27 juin 2018



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DE LA CREUSE**

Service Espace Rural, Risques et Environnement

Bureau risques et sécurité routière

© IGN, BD CARTO ©  
Avril 2019



**GÉORISQUES**  
Mieux connaître les risques sur le territoire

## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour

GUÉRET, le **- 3 MAI 2021**

#### Identification

Identifiant	23SIS08506	Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général,  Renaud NURY
Nom usuel	GRANDS CHAMPS	
Adresse	Gouzon	
Lieu-dit	Grands champs	
Département	CREUSE - 23	
Commune principale	GOUZON - 23093	
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site minier uranifère passé dans le droit commun (i.e sorti de police des mines)</p> <p>Nature des chantiers miniers : Mine à ciel ouvert (MCO)</p> <p>Réaménagement : l'ensemble du site a été entièrement réaménagé pour créer un site dédié à la pêche et aux promeneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation de la mine à ciel ouvert en plan d'eau (comblement partiel de la fosse jusqu'à la côte 366, élargissement de la plateforme située au Sud de la RN 145, réaménagement des berges en pente douce, création d'un déversoir et d'un canal d'écoulement pour évacuer les eaux de surverse vers les anciens bassins de traitement des eaux).</li> <li>- Verse à stériles (remise en forme de façon à obtenir une pente douce, enherbement hydraulique).</li> </ul> <p>Plusieurs aménagements ont été réalisés par la Communauté de Communes du Carrefour des Quatre Provinces, (propriétaire du site) : création d'un local de pêche, réfection des chemins autour de l'étang, piste pour chevaux...</p> <p>La verse à stériles présente des traces de ravinements au Sud et de passages d'engins à moteurs (probablement dus aux engins d'entretien) sur son flanc nord-est.</p> <p>Rejets d'eau au Sud de la Parcelle 131. Station de traitement par décantation, arrêtée au moment de la mise en eau de la fosse.</p> <p>Localisation des verses : parcelle 0618.          Localisation de l'ancien carreau minier : parcelles 0131, 0618 et 0684.          Localisation MCO : parcelles 0618, 0002, 0685 et 0684.</p>	
Etat technique	Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière	
Observations	Ancien site minier uranifère / présence de stériles miniers Période d'exploitation minière : 1986 à 1988  Arrêté préfectoral donnant acte de la déclaration d'abandon du site : 16/03/1995 Arrêté préfectoral concernant la suppression de la surveillance du site : 08/01/1999	

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - IRSN	Base MIMAUSA (anciens sites miniers d'uranium)	GRANDS CHAMPS	<a href="https://mimausabdd.irsn.fr/#">https://mimausabdd.irsn.fr/#</a>

## Sélection du SIS

Statut	Soumis
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

### Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	
Observations sur la numérisation	

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	638853.0 , 6566368.0 (Lambert 93)
Superficie totale	309060 m <sup>2</sup>
Perimètre total	2950 m
Précision des contours	

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GOUZON	0G	131	10/04/2019
GOUZON	0G	618	10/04/2019
GOUZON	0G	681	10/04/2019
GOUZON	0G	684	10/04/2019
GOUZON	ZB	2	10/04/2019

## Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Analyses sur les eaux et des sédiments		Oui
Fiche site GRANDS CHAMPS		Oui
Extrait cadastral du site		Oui

## Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
10/04/ 2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
12/04/ 2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
20/05/ 2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	changement de statut pour modif IH direct
20/05/ 2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/ 2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs à passer en diffusable
26/03/ 2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en diffusable

# Cartographie

